



Commune de
Granges-Paccot

**ASSEMBLÉE COMMUNALE
DU
27 MAI 2013**

Approuvé par le Conseil communal lors de sa séance du 23.07.2013 / 854

Présidence : M. René Schneuwly, Syndic

Présences : 79 citoyennes et citoyens, selon la liste des présences

M. Schneuwly ouvre l'Assemblée communale à 20h10 et souhaite la bienvenue aux citoyennes et citoyens présents.

M. Schneuwly salue en particulier Mme Christine Schneuwly, ancienne députée, la représentante des Freiburger Nachrichten et les membres de la Commission financière (ComFin).

M. Schneuwly prie les citoyennes et citoyens présents de bien vouloir excuser les absences de Mme Isabelle Chassot, Conseillère d'État et future Directrice de l'Office fédéral de la Culture, de MM. Georges Gillon, ancien Syndic, Bruno Clément, Michel Jauquier, Jean-Christophe a Marca et Hubert Chassot.

M. Schneuwly accueille en particulier et félicite Mme Jasmina Jovanovic qui vient de recevoir la citoyenneté suisse et qui travaille depuis quelques années déjà au restaurant de Grandfey.

Conformément à l'article 12 de la Loi sur les communes du 25.09.1980, la présente Assemblée a été convoquée par publication dans la Feuille officielle du Canton de Fribourg du 10 mai 2013, par affichage au pilier public, par un envoi « tout-ménage » et par publication dans le « Trait d'union ».

Aucune remarque n'étant formulée au sujet de la convocation et de l'ordre du jour, M. Schneuwly, Syndic, déclare l'Assemblée valablement convoquée et apte à délibérer suivant l'ordre du jour établi.

Ordre du jour

1. Procès-verbal de l'Assemblée du 10 décembre 2012
Le procès-verbal ne sera pas lu, il est à disposition à l'Administration communale.
2. Comptes 2012
 - a. Présentation générale des comptes de fonctionnement et des investissements 2012
 - b. Rapport de la ComFin, discussion et votes
3. Investissements 2013
 - 3.1. Containers scolaires – étape 2
 - 3.2. Assainissement de Chamblioux – étape 3
 - 3.3. Remplacement conduite EP et défense incendie « Champ de la Croix »
 - 3.4. Réfection de l'arrêt de bus « Conforama »
 - 3.5. Complexe scolaire de « Chavully »
 - 3.5.1. Acquisition de terrains
 - 3.5.2. Crédit pour le concours d'architecture
 - 3.6. Rapports de la ComFin, discussion et votes
4. Election de l'organe de révision pour les exercices 2013 – 2014 – 2015
5. Fusion 2c2g - information
6. Divers

Scrutateurs

M. Schneuwly, Syndic, désigne, en qualité de scrutateurs, pour la travée de gauche et la table du Conseil communal, M. Ayer, et, pour la travée de droite et la table de la ComFin, M. Amrein. En cas de vote à bulletin secret, M. Robatel, Administrateur communal, se joindra aux scrutateurs.

Liste des présences

M. Schneuwly précise que la liste des présences est tenue à l'entrée. Les personnes ne l'ayant pas signée doivent se manifester. Les retardataires sont priés de signer la liste dès la fin de l'Assemblée. 79 citoyens et citoyennes participent à l'Assemblée de ce soir.

Enregistrement

Conformément à l'article 12 du règlement d'exécution de la Loi sur les communes, les débats de l'Assemblée sont enregistrés. Les personnes désirant poser des questions ou intervenir sont priées de s'annoncer, pour celles et ceux qui ne les connaissent pas, et de s'exprimer en utilisant le micro mis à disposition afin de permettre l'établissement d'un procès-verbal fidèle. La bande enregistrée ce soir sera effacée après l'approbation du procès-verbal.

1. Procès verbal

Le procès-verbal de l'Assemblée communale du 10 décembre 2012 ne sera pas lu. Il a été approuvé par le Conseil communal le 19 février 2013 et était à disposition à l'Administration communale, ainsi que sur le site Internet de la Commune, à partir du 10 mai 2013. Aucune remarque n'est formulée. Dès lors, ce procès-verbal est approuvé avec remerciements à son rédacteur M. Robatel. La bande d'enregistrement de l'Assemblée peut donc être effacée.

2. Comptes 2012

M. Schneuwly aborde le point deux de l'ordre du jour qui concerne les comptes 2012 de la Commune. Nous pouvons qualifier cette année de « bonne cuvée ». Ce n'est pas tout à fait comme la Commune de Siviriez qui a dû faire des réserves importantes liées à la péréquation financière. Mais comme d'autres communes de ce district et du Canton, les comptes de la Commune se bouclent par un bénéfice. M. Schneuwly donne la parole à M. Chassot, Conseiller communal en charge des Finances, pour la présentation des budgets 2013.

M. Chassot présente les comptes de fonctionnement et d'investissement 2012 de notre Commune. Par rapport aux comptes 2011, il y a eu un affinement de la ventilation des charges sociales par dicastère pour le personnel auxiliaire. Auparavant, ces charges étaient comptabilisées dans l'Administration générale. Globalement, le compte de fonctionnement présente un total de charges de CHF 14'490'067.00 en augmentation de 9.67% par rapport aux comptes 2011, un total de recettes de CHF 14'494'980.00, soit 9.44% d'augmentation par rapport aux comptes 2011, et un bénéfice de CHF 4'913.00. Dans les charges, sont comprises les provisions pour CHF 706'000.00 et les amortissements supplémentaires pour CHF 594'000.00.

Les comptes ayant été publiés en détail, ils ne seront pas lus. M. Chassot passe en revue les comptes de fonctionnement et d'investissements 2012 de la Commune, en commentant les principales différences avec les comptes de l'année précédente à travers la projection de diapositives.

M. Schneuwly remercie M. Chassot pour cette présentation et, avant d'ouvrir les discussions, donne la parole au Président de la ComFin pour son rapport.

M. Rigolet informe que la ComFin a examiné les comptes de fonctionnement et d'investissements 2012 ainsi que le rapport de révision de la société BFB à Fribourg. Sur cette base, la Commission préavise favorablement les comptes 2012 se soldant par un bénéfice de CHF 4'913.00 et démontrant ainsi l'excellente situation financière de la Commune de Granges-Paccot.

M. Schneuwly remercie M. Rigolet et la ComFin pour l'important travail réalisé dans le cadre de la révision et ouvre la discussion aussi bien sur les comptes de fonctionnement que sur les comptes d'investissements. Il rappelle que les investissements figurent dans le tableau présenté et que dans les comptes, figurent uniquement les montants préavisés et, respectivement, dépensés.

A la question de M. Laville relative au demi-million de la taxe de libération des abris PC de savoir si les montants ont été non perçus ou mal provisionnés, il est répondu que ces montants ont été perçus durant 20 ans, puis versés sur un compte auprès de la BCF sans avoir jamais été provisionnés. M. Schneuwly précise, qu'au niveau du montant, le compte de la BCF contient un montant supérieur à la réserve. Par conséquent, si des montants devaient être restitués, ils pourraient l'être sans problème. La parole n'est plus demandée.

Aux votes séparés, l'Assemblée approuve à l'unanimité les comptes de fonctionnement et d'investissements 2012.

M. Schneuwly remercie l'Assemblée pour la confiance ainsi témoignée au Conseil communal.

3. Investissements 2013

M. Schneuwly poursuit avec l'ordre du jour et avec les investissements 2013.

3.1. Containers scolaires – étape 2

M. Schneuwly donne la parole à M. Maridor, Conseiller communal en charge des Ecoles.

Compte tenu du développement démographique de la Commune et de l'augmentation constante du nombre d'élèves de notre cercle scolaire, les bâtiments scolaires existants ne permettent plus de disposer de locaux scolaires en suffisance. Le bâtiment provisoire actuel composé de 7 containers mis en place pour la rentrée scolaire 2012/2013, peut être agrandi à un coût raisonnable et permettra de faire face à l'augmentation rapide du nombre d'élèves.

Par décision du 19 avril 2013, la DICS autorise l'ouverture d'une classe primaire supplémentaire pour la rentrée scolaire 2013/2014. Le cercle scolaire de Granges-Paccot approchera en effet les 300 élèves pour la prochaine rentrée scolaire (classes enfantines : 83 élèves / classes primaires : 200 élèves). Ce cas de figure pourrait se représenter ces prochaines années.

Les nouveaux containers sont en harmonie avec ceux qui sont déjà en place et cette solution paraît la plus adéquate à tout point de vue.

Pour ces raisons, le Conseil communal propose la solution suivante :

Achat et installation d'un groupe de 9 containers d'occasion auprès de l'entreprise Riedo SA à Guin	CHF	136'000.00
Frais de raccordement (électricité & sanitaire)	CHF	10'000.00
Achat de mobilier scolaire	CHF	30'000.00
Divers et imprévus	CHF	14'000.00
Coût total de l'installation	CHF	190'000.00

Proposition du Conseil communal

Le Conseil communal propose l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 190'000.00 pour la deuxième étape de containers scolaires comprenant l'achat et l'installation de 9 éléments supplémentaires. Le financement de cette dépense est assuré par les fonds propres de la Commune, ainsi que par les recettes courantes.

M. Schneuwly remercie M. Maridor pour son intervention et passe la parole à M. Rigolet, Président de la ComFin.

La ComFin a examiné le dossier concernant le crédit d'investissement de CHF 190'000.00 pour la 2^{ème} étape de containers comprenant l'achat et l'installation de 9 éléments supplémentaires. Sur la base de cet examen, la ComFin préavise favorablement ce crédit d'investissement assuré par les fonds propres de la Commune ainsi que par les recettes courantes.

M. Schneuwly remercie M. Rigolet et ouvre la discussion sur cet objet. La parole n'est pas demandée.

Au vote, l'Assemblée approuve à l'unanimité le crédit d'investissement de CHF 190'000.00.

3.2. Assainissement de Chamblieux – étape 3

M. Schneuwly relève que les travaux de l'étape 2 de l'assainissement du quartier de Chamblieux sont en cours et demande d'excuser les perturbations, non négligeables, provoquées par ces travaux indispensables et nécessaires afin d'être respectueux de la loi; mettre toutes les parcelles et

immeubles de la Commune en séparatif.

M. Schneuwly donne la parole à M. Chardonnens, Conseiller communal en charge du Service des Eaux.

Conformément au concept du plan général d'évacuation des eaux usées (PGEE) de la Commune de Granges-Paccot, le réseau d'assainissement du quartier de Chamblieux, construit sur la base d'un système unitaire, est progressivement complété et transformé en système séparatif. Concrètement, cela signifie que le réseau existant est maintenu pour l'évacuation des eaux pluviales et qu'un nouveau réseau de collecteurs est mis en place pour l'évacuation des eaux usées. A moyen terme, les eaux usées seront directement acheminées sans aucun déversement intermédiaire à la station d'épuration de Fribourg et les eaux pluviales seront restituées au ruisseau du Lavapesson.

La deuxième étape du secteur de Chamblieux est en phase terminale et les travaux futurs sont une suite logique de l'assainissement de ce secteur qui comprend quatre étapes. A ces travaux d'assainissement s'ajoute également la réfection complète des conduites souterraines, notamment la mise à neuf du réseau de distribution d'eau potable et de défense-incendie qui est actuellement sous-dimensionné et en matière Eternit. En coordination avec la société Frigaz SA, un nouveau réseau de gaz est implanté en fonction des demandes des propriétaires.

A cette troisième étape, 35 bâtiments – représentant une surface urbanisée de 61'930 m² – seront raccordés aux 848 mètres de collecteurs d'eaux usées nouvellement mis en place. A cela, 407 mètres de nouvelles conduites d'eau potable et de défense-incendie en fonte ductile, d'un diamètre de 150 mm, seront installés et 21 bâtiments pourront être raccordés. La défense-incendie sera améliorée avec la pose de 2 nouvelles bornes-hydrantes et une liaison avec la Ville de Fribourg est aussi envisagée.

Tenant compte des prix pratiqués pour les deux premières parties des travaux de Chamblieux, le devis estimatif se présente comme suit :

Travaux de génie civil	CHF	791'475.00
Installations sanitaires	CHF	146'850.00
Etude et direction des travaux : Ingénieur civil	CHF	129'500.00
Divers et imprévus	CHF	141'175.00
Relevés et mise à jour du cadastre souterrain	CHF	20'000.00
TVA	CHF	98'320.00
Total du coût de construction	CHF	1'327'320.00
Dont assainissement des eaux usées	CHF	849'960.00
Dont assainissement réseau d'eau potable et de défense-incendie	CHF	477'360.00

Proposition du Conseil communal

Le Conseil communal demande l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 1'327'320.00 pour l'assainissement et l'extension du réseau d'eau potable et de défense-incendie ainsi que pour la mise en système séparatif des eaux claires et usées en rapport à la 3^{ème} étape du secteur de Chamblieux, Rte Louis Braille et Rte de Chantemerle. Le financement de cette dépense est assuré par un prélèvement sur les fonds propres de la Commune ainsi que par les taxes de raccordement.

M. Schneuwly remercie M. Chardonnens pour son intervention et passe la parole à M. Rigolet, Président de la ComFin.

La ComFin a examiné le dossier concernant le crédit d'investissement de CHF 1'327'320.00 pour l'assainissement et l'extension du réseau d'eau potable et de défense-incendie ainsi que pour la mise en séparatif des eaux claires et usées en rapport à la 3^{ème} étape du secteur de Chamblieux, Rte Louis Braille et Rte de Chantemerle. Sur la base de cet examen, la ComFin préavise favorablement ce crédit d'investissement qui sera assuré par un prélèvement dans les fonds propres de notre Commune ainsi que par les taxes de raccordement.

M. Schneuwly remercie M. Rigolet et ouvre la discussion sur cet objet. La parole n'est pas demandée.

Au vote, l'Assemblée approuve à l'unanimité le crédit d'investissement de CHF 1'327'320.00.

3.3. Remplacement conduite EP et défense-incendie « Champ de la Croix »

M. Schneuwly donne à nouveau la parole à M. Chardonnens, Conseiller communal en charge du Service des Eaux.

Dans le cadre des nouvelles constructions prévues au Champ de la Croix, le Conseil communal est contraint d'améliorer la distribution d'eau potable et par la même occasion, d'assurer la défense-incendie du quartier.

Nous profitons des aménagements en cours de réalisation, exécutés par la société Formul'habitat SA à Bulle, pour changer d'anciennes conduites en Eternit, sous-dimensionnées pour le développement de ce secteur, et les remplacer par des conduites en fonte ductile de 150 mm de diamètre.

Sur une longueur totale de 240 mètres, 164 mètres sont à charge de la Commune et 76 mètres à charge des promoteurs. Pour la défense-incendie, 3 nouvelles bornes-hydrantes, exigées par l'ECAB, sont installées à distance réglementaire.

Les travaux à réaliser sont devisés comme suit :

Travaux de génie civil	CHF	42'000.00
Installations sanitaires	CHF	72'000.00
Honoraires, divers et imprévus	CHF	11'000.00
Relevés et mise à jour du cadastre	CHF	5'000.00
Total du coût de construction (TTC)	CHF	130'000.00

Proposition du Conseil communal

Le Conseil communal propose l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 130'000.00 pour le remplacement et l'extension du réseau d'eau potable et de défense-incendie du secteur du Champ de la Croix. Le financement est assuré par un prélèvement sur les fonds propres de la Commune ainsi que par les taxes de raccordement.

M. Schneuwly remercie M. Chardonnens pour son intervention et passe la parole à M. Rigolet, Président de la ComFin.

La ComFin a examiné le dossier concernant le crédit d'investissement de CHF 130'000.00 pour le remplacement et l'extension du réseau d'eau potable et de défense-incendie au secteur Champ de la Croix. Sur la base de cet examen, la ComFin préavis favorablement ce crédit d'investissement qui sera assuré par un prélèvement dans les fonds propres de notre Commune ainsi que par les taxes de raccordement.

M. Schneuwly remercie M. Rigolet et ouvre la discussion sur cet objet. La parole n'est pas demandée.

Au vote, l'Assemblée approuve à l'unanimité le crédit d'investissement de CHF 130'000.00.

3.4. Réfection de l'arrêt de bus « Conforama »

Depuis quelques années, Granges-Paccot a la chance d'entrer dans les lignes principales de l'agglomération de Fribourg avec la ligne numéro 1 qui va de Marly aux Portes de Fribourg – dont la cadence est passée à 10 minutes – ce qui altère l'état des arrêts qui doivent, l'un après l'autre, être refaits.

M. Schneuwly donne la parole à M. Demierre, Conseiller communal en charge des Routes.

Agissant dans le cadre du contrôle de l'état du réseau routier, le Conseil communal a mandaté le Bureau d'Ingénieurs Civils Jean-Jacques Métrailler pour une étude complémentaire visant à estimer les travaux d'entretien à réaliser sur l'arrêt de bus entre les routes de Morat et d'Englisberg (arrêt de bus « Conforama »).

Un devis préalable a été établi le 06.11.2012 pour différents travaux à effectuer en 2013.

Arrêt de bus en béton – dimension 35m x 3.50m	CHF	41'000.00
Rénovation et renforcement de l'entrée et de la sortie	CHF	6'000.00
Honoraires	CHF	5'000.00
Divers et imprévus	CHF	4'000.00
TVA 8%	CHF	5'000.00
Total du coût de construction (TTC)	CHF	61'000.00

Proposition du Conseil communal

Le Conseil communal demande l'octroi d'un crédit d'investissement de Chf 61'000.00 pour l'entretien et la réfection l'arrêt de bus dit de « Conforama ». Le financement de cette dépense sera assuré par un prélèvement dans les fonds propres et les recettes courantes de la Commune.

M. Schneuwly remercie M. Demierre pour son intervention et passe la parole à M. Rigolet, Président de la ComFin.

La ComFin a examiné le dossier concernant l'engagement d'un crédit d'investissement de CHF 61'000.00 pour l'entretien et la réfection de l'arrêt de bus « Conforama ». Sur la base de cet examen, la ComFin préavis favorablement ce crédit d'investissement qui sera assuré par un prélèvement dans les fonds propres de la Commune ainsi que par les recettes courantes.

M. Schneuwly remercie M. Rigolet et ouvre la discussion sur cet objet. La parole n'est pas demandée.

Au vote, l'Assemblée approuve à l'unanimité le crédit d'investissement de CHF 61'000.00.

3.5. Complexe scolaire de « Chavully »

3.5.1 Acquisition de terrains

M. Schneuwly demande à M. Beat Sahli de se récuser car directement intéressé par cet objet soumis au vote de l'Assemblée.

La demande, qui fait l'objet de ce message, est fondée sur 3 constats indiscutables : d'une part, la Commune de Granges-Paccot n'est pas propriétaire de terrains permettant la réalisation d'infrastructures publiques; d'autre part, les bâtiments scolaires existants ont atteint leur limite maximale d'accueil ou ne sont plus adaptés aux méthodes modernes de l'enseignement. Enfin, le développement démographique de la Commune enregistré durant ces dernières années va se poursuivre de manière importante pendant les deux prochaines décennies.

Ces constats nous ont d'ores et déjà conduits :

- à mettre en place 7 containers sur le site du complexe scolaire de Chantemerle pour l'année 2012/2013;
- à augmenter la capacité de l'accueil Extra-Scolaire dans les modules de Chantemerle;
- à proposer à l'Assemblée communale l'acquisition de 9 containers supplémentaires devant être aménagés dans la continuité des précédents pour l'année scolaire 2013/2014.

Les mesures provisoires ainsi prises, même si elles répondent de manière satisfaisante à un besoin urgent, ne sont pas durables et ne pourront pas répondre aux objectifs qualitatifs et quantitatifs de notre Commune pour les années à venir. Face à cette situation, le Conseil communal a mené une réflexion qui a abouti aux décisions suivantes :

1. Mise en zone d'intérêt général (ZIG) d'une parcelle de 19'477 m² (article 28 Plan folio 1 du Registre foncier de la Commune de Granges-Paccot) dans le cadre de la révision générale en cours du Plan d'aménagement local de la Commune, cette parcelle étant située à proximité immédiate de la Route de Chavully entre cette route et la forêt de Chantemerle.
2. Acquisition de cette parcelle par la signature, dans un premier temps, d'un pacte d'emption et promesse d'achat.
3. Lancement d'un concours d'architecture destiné à définir l'aménagement de la parcelle et les constructions à y implanter.

La révision générale du PAL fera l'objet d'une prochaine présentation à la population avant sa mise à l'enquête publique. Les objectifs et les coûts du concours d'architecture seront également soumis à l'Assemblée communale suite à sa décision relative à l'acquisition de terrains. Le présent message a trait à cette dernière.

Le choix de l'emplacement de la parcelle à acquérir a été dicté par sa disponibilité, d'une part, et par sa proximité du complexe scolaire de Chantemerle, d'autre part. La liaison entre les deux complexes est possible par une liaison piétonne. Le nouveau complexe de Chavully pourra également être atteint par les élèves provenant du Plateau d'Agy par l'utilisation de cheminements situés à l'extérieur des voies publiques fréquentées. La surface de cette parcelle permet une réalisation par étapes tenant compte des besoins futurs de notre Commune. Elle favorise également la mise en place d'aménagements publics de qualité.

S'agissant du prix d'acquisition, il a été négocié avec le propriétaire, M. Sahli, agriculteur de Granges-Paccot. Un accord s'est dégagé sur un prix de CHF 200.00/m². L'autorisation sollicitée porte ainsi sur un montant total de CHF 3'895'400.00 (19'477 m² x CHF 200.00/m²). A titre de comparaison, le prix d'acquisition destiné à accueillir le Cycle d'orientation d'Avry s'est négocié, il y a quelque dix ans, à CHF 160.00/m². A cette somme, se sont cependant ajoutés de très importants frais d'accès (passage au travers du centre artisanal d'Avry-Bourg), sans compter avec les dépenses liées aux mesures de protection de ce centre artisanal, à l'indemnisation des propriétaires ainsi qu'à la construction puis à la démolition d'une route permettant d'accéder au chantier. L'acquisition du terrain de M. Sahli intervient quelques années plus tard; cette parcelle est située en bordure d'une route communale et bénéficie de raccordements déjà existants. Pour ces motifs, et compte tenu également de l'évolution du prix des terrains dans l'Agglomération de Fribourg, les conditions de cette acquisition sont tout à fait dans la norme.

En fonction de ces éléments, le Conseil communal demande à l'Assemblée communale de :

- a. L'autoriser à acquérir l'article 28 Plan folio 1 du Registre foncier de la Commune de Granges-Paccot portant sur une surface de 19'477 m² pour le prix de **CHF 3'895'400.00 (trois millions huit cent nonante cinq mille quatre cents francs)**.
- b. De signer le pacte d'emption et promesse d'achat destiné à concrétiser cette acquisition.

Le financement de cette dépense est assuré par les fonds propres de la Commune.

M. Schneuwly passe la parole à M. Rigolet, Président de la ComFin.

La ComFin a examiné le dossier concernant l'acquisition d'une parcelle de près de 2 hectares, soit 19'477 m² pour le prix de CHF 3'895'400.00 pour la construction du nouveau centre scolaire de « Chavully ». Sur la base de cet examen, la ComFin préavise favorablement cette acquisition qui sera assurée par un prélèvement sur les fonds propres de la Commune.

M. Schneuwly remercie M. Rigolet et ouvre la discussion sur cet objet.

M. Page comprend les besoins de volumes scolaires nécessaires pour l'avenir. Toutefois, quelques points l'ont fait réfléchir. En effet, il y a quelques années, il avait été décidé que le bâtiment scolaire actuel serait défini comme le centre du village. Du point de vue énergétique, la nouvelle école sera décentralisée, notamment au niveau des synergies de chauffage. Il relève que dans le complexe actuel de Chantemerle, il y a une surcapacité au niveau du chauffage à gaz, il y a une chaudière à bois et, par conséquent, pas mal de synergies. Enfin, concernant les surfaces de Chantemerle, il y a une surface disponible qui pourrait apparemment doubler l'école actuelle. L'avantage du site de

Chantemerle est qu'il est situé à proximité de la Rte du Coteau, relié par la passerelle. Sur le site de Chavully, du trafic supplémentaire sera généré, notamment par les parents qui viendront amener et rechercher leurs enfants à l'école.

M. Schneuwly répond que les systèmes de raccordement énergétiques seront étudiés dans le cadre du nouveau projet. Concernant le choix du site, il faut savoir qu'en l'état actuel, ce sont 10 classes nouvelles qu'il faudra aménager et que, structurellement, le bâtiment de Chantemerle ne peut pas accueillir des salles en hauteur, sans compter les problèmes de parcage que cela générerait. Il s'agit donc d'être ambitieux à la taille de la Commune. L'option Chantemerle a été examinée et l'option Chantemerle-Chavully paraît bonne étant donné la faible distance qui sépare les 2 sites. Et pourquoi ne pas imaginer un parcours didactique dans la forêt pour se rendre d'un site à l'autre. M. Schneuwly insiste sur le fait que tout retard pris dans le développement de ce dossier pourra avoir des conséquences extrêmement importantes non seulement pour les enfants mais également pour les parents.

Il remercie M. Page pour son intervention et donne la parole à un autre intervenant.

Une personne ne comprend pas bien comment les enfants du Plateau d'Agy viendront à la nouvelle école. M. Schneuwly répond qu'actuellement, des mesures sont mises en place à l'intérieur desquelles figurent des cheminements – aussi bien piétons que cyclistes – qui rejoignent Forum Fribourg (FF). A partir de FF, il y a, à l'arrière du Casino, un cheminement conduisant à la Rte du Vieux-Moulin. Cette petite route rejoint le sentier qui longe ensuite la Rte de Chantemerle. La deuxième remarque importante, également à l'étude, est la possibilité d'organiser un transport scolaire pour les plus petits enfants afin de rendre service aux parents éprouvant des difficultés à les conduire ou à les faire accompagner. Il pense aussi au système de Pedibus, dont l'intérêt était fort au départ, mais qui n'a pas abouti lorsqu'il a fallu trouver des parents volontaires pour y participer. Le Conseil communal est cependant bien conscient qu'il faudra mettre en place un système de transport pour les enfants du Plateau d'Agy.

M. Limat s'interroge sur l'abattage des arbres sur une profondeur de 30 m le long des autoroutes pour des zones de sécurité alors que la Commune prévoit la nouvelle école en bordure de forêt. Il trouve donc que l'emplacement serait plus judicieux sur la parcelle entre la ferme et le Restaurant du Lavapesson. M. Schneuwly répond que le terrain se situe actuellement dans une toute autre zone. En effet, jamais une zone d'intérêt général ne serait tolérée. De plus, la surface de 2'000 m² de ce terrain est largement insuffisante et au niveau de l'accès, les difficultés seraient très importantes.

A la question de M. Limat concernant cette distance de 30 m, M. Schneuwly répond qu'il est possible, d'une part, de descendre l'exigence jusqu'à 15 mètres et d'autre part, d'imaginer un projet où les bâtiments ne viendraient pas tout de suite en bordure de forêt. Quoi qu'il en soit, la surface est suffisamment importante pour tenir compte de cet élément et qu'on ne doive pas, à l'instar des autoroutes, faire une rasée au niveau des arbres, comme cela a été fait lors de la construction de l'autoroute A12. M. Schneuwly remercie M. Limat.

M. Bapst est étonné d'apprendre que l'achat de terrains agricoles – afin de construire une école – est urgent, car lors de plusieurs entretiens, le Conseil communal lui a toujours répondu que la Commune avait, pour le moment, longtemps assez de disponibilité pour agrandir une école et que les surfaces suffisaient, que ce soit au Lavapesson ou à Chantemerle. De plus, il se demande si la Commune a discuté avec les communes de la fusion 2c2g au sujet de la construction d'une école commune. Il trouverait plus judicieux de construire une école avec Chésopelloz, Corminboeuf et Givisiez dans la zone qui se trouve entre la Route du Tir fédéral et le dépôt Feldschlössen avec un passage souterrain qui irait directement à la place de sports. Les places de parc seraient ainsi suffisantes lors de manifestations sportives. Une étude serait plus judicieuse dans ce secteur que dans celui proposé.

M. Schneuwly trouve la proposition intéressante, mais elle prendrait 30 ans à se concrétiser. Concernant la future fusion, le sujet a évidemment été abordé lors des séances 2C2G. Givisiez et Corminboeuf n'ont pas attendu Granges-Paccot pour agrandir leurs bâtiments scolaires et ont déjà atteint leur pleine capacité. La volonté très nette de cette fusion est d'assurer la proximité au niveau des services de ce type-là, en particulier au niveau scolaire. En effet, il est important que chaque Commune puisse conserver des bâtiments scolaires propres. Il est clair qu'au niveau des autres services – tel que l'accueil de la petite enfance – d'autres synergies pourraient être imaginées. Granges-Paccot ne va pas se lancer dans la construction d'une nouvelle halle de sports sans avoir la participation des trois autres Communes partenaires. M. Schneuwly remercie M. Bapst.

M. Cotting intervient et relève que le rôle d'une Commune est de prévoir. Selon lui, acheter un terrain en prévision de la construction d'une école, c'est fantastique. Et même si ce n'est pas sûr qu'à l'avenir, l'école se fasse là, la Commune a entièrement raison de la prévoir. Tout peut arriver et, si les Communes ne prévoient pas, rien ne se passe.

M. Schneuwly remercie M. Cotting et donne la parole à M. Jean-Bernard Michel qui demande le degré d'urgence de l'achat de ces terrains. Puisque le mot d'ordre est de prévoir, la Commune a-t-elle eu le temps de prévoir une étude urbaniste – si elle n'a pas été déjà faite – afin de connaître l'impact d'une telle implantation dans une zone résidentielle ? Il lui semblerait judicieux de dégager un petit fonds afin d'étudier toutes les options émises ce soir afin de pouvoir décider en connaissance de cause. Il se sent en effet gêner de décider sans comprendre tous les tenants et les aboutissements. Il pense que c'est un peu le sentiment général des personnes présentes.

M. Schneuwly répond que par rapport à l'urbanisme, la révision générale du plan d'aménagement local de Granges-Paccot est en cours depuis 5 ans. Ce sujet a donc été débattu à plusieurs reprises afin d'arrêter un choix sur cet emplacement de Chavully. Il est également évident que le concours d'architecture prévu, vise d'une part à une meilleure utilisation des infrastructures de Chantemerle, et d'autre part, à l'utilisation rationnelle du terrain qui serait acquis. En ce qui est de l'urgence, le Conseil communal vise 2015.

M. Emonet, en tant que responsable d'établissement, a eu l'occasion de passer un après-midi avec MM. Ducrot, Maridor et quelques membres de la Commission scolaire. Il se dit assez convaincu de certains propos émis lors de cette rencontre qui disaient que la Commune aurait pu reconstruire sur Chantemerle. Il aurait fallu raser la Halle de sports, les locaux de l'Edilité, en somme, faire table rase et construire sur le talus jouxtant l'école actuelle. Mais les participants à cette séance se sont rendus compte qu'arriver avec une telle proposition en Assemblée communale était risqué et surtout difficilement réalisable. En effet, où auraient été scolarisés les élèves durant une telle construction ? M. Ducrot, de très bons conseils et surtout neutre dans cette affaire, a étudié l'emplacement de la Commune par rapport aux endroits d'où convergeaient les élèves. Il est clair que la Commune va au-devant de transports scolaires, surtout avec l'école enfantine à partir de 4 ans. Par conséquent, Chavully semble l'endroit le plus centralisé pour un établissement scolaire. Tout cela pour dire qu'il y a tout de même eu une réflexion de la part de la Commission scolaire et du Conseil communal appuyés par M. Ducrot, ces personnes en lesquelles l'Assemblée peut avoir confiance. M. Schneuwly remercie M. Emonet.

Mme Jochem se demande pourquoi ne pas construire un seul complexe valable pour toute la Commune de Granges-Paccot ? M. Schneuwly répond que la surface prévue pour l'acquisition permettrait une telle réalisation. Le concours d'architecture déterminera ce qu'il en est. Ce qui est sûr, c'est que les écoles ont besoin de places complémentaires. De plus, les équipements de Chantemerle sont encore en bon état – car bien entretenus – et ce n'est pas une très bonne politique financière de démolir ce qui est encore fonctionnel. M. Schneuwly remercie Mme Jochem.

M. Bapst demande ce que la Commune va faire de l'école du Lavapesson, car il remarque que tous les villages environnants ont conservé leur école, en ont fait de magnifiques bâtiments et constate que la Commune de Granges-Paccot n'a aucun respect du patrimoine. Il pense notamment au moulin qui était situé à côté de la ferme d'Agy, vendu dans le canton de Berne et pour lequel la Commune n'a même pas levé le petit doigt afin de le garder dans notre village. Par conséquent, il souhaite savoir ce qu'il adviendra du bâtiment du Lavapesson.

M. Schneuwly précise que le four à pain d'Agy ne se trouve pas dans le canton de Berne, mais sur la Commune d'Ueberstorf. Il précise encore que l'obligation était faite au propriétaire actuel d'opérer ce déplacement. Il a donc fallu une personne amoureuse de ce genre d'objet pour qu'elle accepte de le déplacer et de le mettre en place dans sa propriété afin qu'il soit sauvegardé. La Commune possède donc une image qui dépasse les frontières. En ce qui concerne le Lavapesson, aucune décision n'a encore été prise. Quant à son avenir, c'est de toute façon un bâtiment protégé et la Commune tâchera d'en faire le meilleur usage possible.

La parole n'est plus demandée.

Au vote, l'Assemblée approuve, à une très forte majorité – moins 2 voix négatives et 6 abstentions – les propositions du Conseil communal.

3.5.2 Crédit pour le concours d'architecture

M. Schneuwly donne la parole à M. Maridor, Conseiller communal en charge des Ecoles.

Il apporte d'abord un complément, à savoir qu'actuellement, si on prend le parcours scolaire des élèves, on peut le découper en 4 cycles : 1^{ère}-2^{ème} enfantines, 1^{ère}-2^{ème}, 3^{ème}-4^{ème} et 5^{ème}-6^{ème} primaires. Pendant longtemps, pour chacun de ces cycles, il y avait environ 2 classes. Avec les dernières arrivées sur la Commune de Granges-Paccot, 4 classes enfantines ont dû être ouvertes. Dans 2 ans, ces enfants iront en 1^{ère}, 2^{ème} puis 3^{ème}, etc. Le processus sera donc de 4 par 4 et non plus de 2 par 2. Actuellement, Granges-Paccot dispose de 13 classes, mais beaucoup d'entre elles ne possèdent pas les dimensions optimales afin d'y enseigner. De plus, le bâtiment du Lavapesson, de part ses étages, possède des accès difficiles, notamment pour des enfants en situation de handicap.

Concernant le message à proprement parlé, le cercle scolaire de Granges-Paccot dispose actuellement de deux bâtiments scolaires, l'un inauguré en 1906 et l'autre en 1977. Les locaux suivants sont actuellement disponibles :

Ecole du Lavapesson	Ecole de Chantermerle
• 4 salles de classe • 1 salle des maîtres • 1 salle d'activités créatrices ACM • 1 salle utilisée pour les cours d'appui • Divers locaux sanitaires et techniques • 1 appartement	• 10 salles de classe (+ 1 en containers) • 1 salle des maîtres • 1 salle d'activités créatrices manuelles • 1 salle d'activités créatrices textiles • 1 appartement de service • Divers locaux sanitaires et techniques • Halle de gymnastique et ses locaux annexes

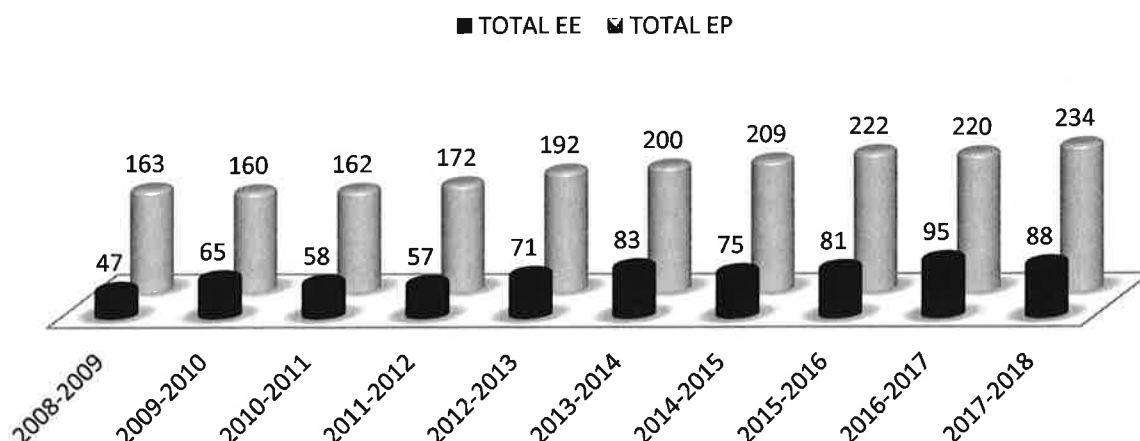
A ce jour, les écoles de Granges-Paccot comptent :

- 4 classes d'école enfantine (71 enfants)
- 10 classes primaires (192 enfants)

Le développement de la Commune de Granges-Paccot se constate dans tous les secteurs, notamment par l'accroissement de sa population, qui atteint les trois mille habitants. Ceci équivaut à une augmentation démographique de près de 40% depuis l'an 2000. En se fondant sur le nombre de naissances enregistrées par l'état-civil, le seuil des 300 élèves devrait donc être franchi pour la rentrée scolaire 2016 au plus tard, selon les derniers chiffres connus :

Evolution du nombre des élèves de 2008 à 2017

Ecole enfantine - Ecole primaire



	2008-09	2009-10	2010-11	2011-12	2012-13	2013-14	2014-15	2015-16	2016-17	2017-18
TOTAL	210	225	220	229	263	283	284	303	315	322

Actuellement, tous les locaux disponibles sont occupés et certains locaux font défaut (des salles pour les services auxiliaires, de cours d'appui, de logopédie, de psychologie scolaire, de psychomotricité, un bureau du responsable d'établissement, une salle de réunion). La Commune ne dispose plus d'aucune réserve et dès la rentrée scolaire 2012, des containers ont été installés à proximité de l'école de Chantemerle afin de faire face à l'augmentation rapide des besoins. De plus, toujours en raison du manque de locaux scolaires, certaines activités occupent notamment l'Espace Jean Perriard, voire les locaux paroissiaux. Par ailleurs, les locaux scolaires actuels ne sont pas accessibles aux personnes à mobilité réduite et ne correspondent plus en tout point aux critères en vigueur établis par la législation cantonale.

Dans le contexte de l'agglomération fribourgeoise, le développement démographique de Granges-Paccot va se poursuivre et le nombre des élèves de nos écoles continuera d'augmenter proportionnellement. C'est pourquoi, afin de doter la Commune des infrastructures nécessaires, le Conseil communal prévoit la désaffectation du bâtiment du Lavapesson, la réhabilitation de l'école de Chantemerle et la construction d'un nouveau complexe scolaire.

Dans cette optique, un concours architectural est lancé pour obtenir les informations utiles et pour définir :

- les caractéristiques du nouveau complexe scolaire
- l'utilisation optimale des locaux existants
- les besoins en locaux, y compris les espaces nécessaires aux structures d'accueil de la petite enfance.

Le vainqueur de ce concours sera ensuite mandaté pour l'établissement d'un avant-projet qui nous permettra de soumettre un crédit d'investissement à l'Assemblée communale pour la réalisation des premiers bâtiments, le développement de ce nouveau complexe scolaire devant avoir lieu par étapes.

Les coûts estimatifs du concours architectural du nouveau complexe de Chavully se présentent ainsi :

Organisation générale : budget, gestion, exposition publique, clôture	CHF	34'000.00
Jury : séances, local	CHF	23'000.00
Maquettes : projet, géomètre, moulage, tirage des fonds	CHF	13'000.00
Evaluation financière : 3 projets	CHF	9'000.00
Prix du concours : (selon calcul SIA)	CHF	135'000.00
Divers : rapport, publication, vernissage	CHF	6'000.00
Crédit d'étude : constitution du dossier	CHF	50'000.00
Total (TTC)	CHF	270'000.00

Proposition du Conseil communal

Le Conseil communal sollicite l'octroi d'un crédit d'investissement de **CHF 270'000.00** pour le financement du concours d'architecture. Le financement de cette dépense est assuré par les fonds propres de la Commune, ainsi que par les recettes courantes.

M. Schneuwly remercie M. Maridor et passe la parole à M. Rigolet, Président de la ComFin.

La ComFin a examiné le dossier concernant l'octroi d'un crédit d'investissement pour le financement d'un concours d'architecture. Sur la base de cet examen, la ComFin préavis favorablement ce crédit d'investissement de CHF 270'000.00 qui sera financé par les fonds propres de la Commune.

M. Schneuwly remercie M. Rigolet et ouvre la discussion sur cet objet. La parole est demandée.

M. Laville prend la parole et trouverait judicieux que, lors de ce concours et suite aux diverses interventions précédentes, soit intégré un concept qui a trait à la mobilité des personnes, notamment à la mobilité douce. Il pense tout à fait faisable d'intégrer, dans ce concours, cet aspect-là. M. Schneuwly le remercie M. Laville pour son intervention très positive et lui répond que le Conseil communal sera à l'écoute de sa remarque.

M. Bronchi demande si, lors du concours architectural, il est prévu que les candidats fassent attention aux dépenses d'énergies (aspects de type minergie).

M. Schneuwly répond que même si cela n'était pas prévu, cela devrait l'être. La population ne doit avoir aucun souci à ce sujet-là ; le nouveau complexe sera à la pointe des techniques modernes en matière d'économie d'énergie.

La parole n'est plus demandée.

Au vote, l'Assemblée approuve par 78 voix – moins 1 abstention – le crédit d'investissement de CHF 270'000.00.

Le point 3 de l'ordre du jour est ainsi épuisé. M. Schneuwly relève que l'Assemblée a autorisé des dépenses pour plus de 6 millions de francs.

4. Élection de l'organe de révision pour les exercices 2013 – 2014 – 2015

La fiduciaire qui s'occupait de ce mandat l'a terminé et la Commune ne peut pas la conserver, mais doit la changer. C'est donc la ComFin qui s'est chargée de sélectionner une fiduciaire compétente.

M. Schneuwly cède donc la parole à M. Rigolet, Président de la ComFin.

Comme le Syndic l'a mentionné, la législation sur les Communes autorise les Communes à utiliser le même organe de révision durant 2 périodes de 3 ans, soit un maximum de 6 ans, ce qui a été fait par la société fiduciaire BFB qui a terminé son mandat avec les comptes de l'exercice 2012. Sur la base d'offres de diverses sociétés, la ComFin a retenu 4 candidatures pour lesquelles elle a planifié des entretiens individuels. La ComFin a finalement porté son choix sur la société REVICORE SA, située à la Rte des Arsenaux, à Fribourg.

M. Schneuwly remercie M. Rigolet et ouvre la discussion sur cet objet. La parole n'est pas demandée.

Au vote, l'Assemblée approuve, à l'unanimité, la nouvelle société REVICORE SA qui assura la révision des comptes communaux durant les 3 prochaines années.

5. Fusion 2c2g – information

M. Schneuwly résume la situation en indiquant que la population a pu lire en abondance dans les journaux les informations au sujet du projet de fusion. Une gazette a été créée qui complète les informations du site Internet mis en place par le comité de pilotage 2C2G. Conformément à ce qui avait été annoncé, 2C2G a soumis aux autorités cantonales un projet de convention de fusion. Par la même occasion, les taux d'impositions pratiqués ont été indiqués. La nouvelle Commune a été dotée d'un nom et de nouvelles armoiries. Sur l'ensemble des sujets, la Commune de Granges-Paccot a sans doute su tirer parti des négociations, de même que de la position qu'elle occupe dans ce processus de fusion.

Les journalistes attendaient au tournant le nouveau nom de la Commune – tel que La Faye pour pouvoir dire les Fayot ou encore Affry pour les Affreux – afin d'en faire la une des journaux. La surprise a donc été totale avec le nom d'Englisbourg qui, pour les habitants de Granges-Paccot, n'est pas inconnue. En effet, l'origine de ce nom provient de la Famille d'Englisberg qui s'était installée sur le territoire de la Commune de Granges-Paccot – territoire qui englobait Givisiez et s'étendait au-delà de la Sonnaz. Cette famille a construit un château au lieudit « Englisberg », où se trouve actuellement la route du même nom. Des créneaux de ce château, cette famille a pu observer la naissance de la Ville de Fribourg. Il est intéressant de savoir que ce château est antérieur à la construction de la capitale fribourgeoise. Quelques siècles se sont passés et, à défaut de descendants mâles, la Famille d'Englisberg a dû s'allier avec la Famille de Billens, grande famille fribourgeoise et alliée de la Savoie. Savoie et Ville de Fribourg ne faisait pas bon ménage autour du 14^{ème} siècle. Si bien que la Ville de Fribourg a considéré ce château comme néfaste à ses intérêts et a choisi de le détruire. Ce château a longtemps été oublié, mais lorsqu'il s'est agi de créer les fondements de l'autoroute A12, plus particulièrement le Viaduc de la Madeleine, des ruines ont été ressorties. Ces ruines sont aujourd'hui inexistantes; elles ont disparu sous un des piliers de ce Viaduc. C'est en mémoire de cette histoire

que le nom d'Englisbourg a été choisi. Ce nom est d'ailleurs arrivé juste après le choix des armoiries, où l'on retrouve le lion qui est commun à la Famille d'Englisberg, donc aux Communes de Givisiez et Granges-Paccot. Afin de ne pas charger la nouvelle armoirie en animaux – le dragon pour Corminboeuf, le coq pour Chésopelloz – la croix a été ajoutée afin de rappeler l'Hôpital des Bourgeois qui a été propriétaire des terres qui englobent Corminboeuf et Chésopelloz. Cette croix comporte 4 branches représentant les Communes fusionnées.

Au niveau de la fiscalité, le choix s'est arrêté sur CHF 0.65 par franc payé à l'Etat et la contribution immobilière sera à CHF 2.25. Ce sont des taux qui restent très avantageux et permettent aussi de dégager une marge nette d'autofinancement, supérieure à CHF 1'400'000.00, ce qui devrait rassurer les citoyens pour l'avenir de la Commune.

Cette fusion va privilégier le maintien d'excellents services de proximité, des équipements à disposition de la population, des acquis au niveau des places de travail communales et de prévoir une augmentation des services offerts. Il faudra aussi songer au fait que le Conseil communal doit se professionnaliser étant donné que le travail au sein des Communes devient de plus en plus grand et qu'actuellement, c'est souvent le cumul avec autre activité professionnelle. Cela débouchera sur des résultats profitables pour tout le monde, que ce soit au niveau de l'ouverture des guichets, de la qualité de conseils à la population, scolaire et de l'accueil de la petite enfance, des constructions et de l'aménagement du territoire, de l'organisation des déchets, de l'entretien des routes. Tout ceci est espéré au travers de cette fusion. L'idée est également de considérer cette fusion comme une étape vers un Grand Fribourg. Après 2 ans de discussion avec la Ville voisine, il a été décidé qu'il serait plus sage de commencer par cette étape de fusion, car il est important pour les populations des villages de créer une entité qui aurait la taille et la force de Marly et Villars-sur-Glâne. Ainsi, au niveau politique, Englisbourg aura un poids plus conséquent.

M. Schneuwly rappelle que la votation est agendée au 30 mars 2014 avec le système de vote aux urnes et non en Assemblée communale. En cas de vote positif, la décision a été prise de reporter l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2016 pour 2 raisons : ne pas organiser des élections en 2015 pour recommencer en 2016 et disposer d'un laps de temps intermédiaire suffisant pour mettre à jour les règlements des Communes. M. Schneuwly reste à disposition des citoyens pour toutes questions.

Il est demandé si les résultats du sondage distribué à la population pour répondre à une série de questions par écrit sont édités quelque part.

M. Schneuwly répond qu'un résumé se trouve sur le site Internet, mais qu'il peut donner les réponses pour la Commune de Granges-Paccot : 35% de participation, 90% de votes pour 2C2G, 10% pour le plan de fusion de la Préfecture. Granges-Paccot est la Commune où il y a la plus nette réponse par rapport aux 3 autres Communes, la moyenne étant de 85%.

M. Schneuwly relève que la population a peut-être constaté dans la presse que Granges-Paccot était un peu mise au banc des accusés par rapport aux conventions passées. Il explique que la Commune s'était engagée à entamer une discussion avec les Communes de Fribourg, Villars-sur-Glâne et Marly pour une fusion à l'horizon 2016, mais après 2 ans, aucun progrès n'a été réalisé. A un tel point que devant le risque évoqué par l'expert – un échec de ce projet – il a été suggéré, comme variante, de partir sur une fusion avec les Communes de Sarine nord, ce que Granges-Paccot a fait.

Quoiqu'il en soit, à terme, Granges-Paccot a tout à y gagner, d'une part parce que les comptes sont bons, et d'autre part, parce que l'habitat, l'industrie, l'artisanat, les services sont bien représentés, sans compter les surfaces agricoles qui sont intéressantes.

6. Divers

M. Schneuwly ouvre la partie des divers. Avant de céder la parole à l'Assemblée, M. Schneuwly cède la parole aux Conseillers communaux en charge des dossiers en cours pour différentes informations.

Routes

M. Demierre explique que le trafic motorisé est au cœur des préoccupations d'une Commune comme Granges-Paccot. Granges-Paccot atteint bientôt les 3'000 habitants, il y a plus de 2'200 véhicules immatriculés, le taux de motorisation est donc important. Cela représente un souci permanent pour le Conseil communal. Il profite donc de cette Assemblée pour faire un point de situation concernant l'évolution des zones 30 km/h. Malgré que ce sujet ait fait couler beaucoup d'encre, il est constaté que

la circulation se passe plutôt bien. Il rappelle les objectifs principaux visés par ces mises en zone 30 km/h (Chantemerle-Chenevière et bientôt Louis Braille) : amélioration du niveau de la sécurité, notamment aux abords des établissements scolaires, afin de réduire les risques, amélioration de la qualité de vie avec une diminution de la pollution et du bruit et la dissuasion du trafic de transit par les poids lourds en particulier. En mars 2013, un rapport définitif sur les zones 30 km/h de Granges-Paccot a été remis aux Services de l'État qui malheureusement n'a pas totalement passé la rampe. Ce projet sera remis en discussion; il sera certainement à nouveau segmenté, mais dans un cadre qui, au sens du Conseil communal, est parfaitement jouable afin de pouvoir obtenir, au final, une approbation définitive et assurer l'interdiction de poids lourds sur ces routes de Chantemerle et Chenevière. C'est un projet qui devrait être publié dans les prochaines semaines.

Concernant Louis Braille, c'est un peu plus compliqué étant donné que cela touche 2 Communes, respectivement Fribourg et Granges-Paccot. Une expertise a été établie fin juin 2012, puis validée par le Conseil communal de Granges-Paccot en juillet, par celui de Fribourg en octobre. Ce dossier a ensuite été envoyé aux Services de l'État qui ont émis un préavis de synthèse. Ils sont partiellement d'accord et ont englobé Chamblieux. Le dossier est donc à bout touchant; le Conseil communal va prochainement procéder à une séance d'information avant une mise à l'enquête publique. En cas d'oppositions, cela repoussera bien sûr le projet de plusieurs mois. Mais la configuration sur lesquelles sont Louis Braille et Chamblieux ne devrait poser aucun problème, car tous les paramètres sont réunis pour que cela fonctionne.

M. Schneuwly remercie M. Demierre et donne la parole à M. Maridor pour une autre communication.

Commission scolaire

M. Maridor explique que la Commission scolaire est un organe – composé de citoyens de la Commune – qui a pour but de contribuer à la gestion de l'instrument scolaire mis à la disposition des enseignants pour qu'ils puissent exercer leur activité dans les meilleures conditions possibles. La Commission scolaire a enregistré le départ d'un de ses membres – qui quitte le territoire communal – qu'il faudra remplacer. Cette Assemblée est l'occasion de lancer un appel concernant le remplacement de ce membre, tout intéressé pouvant s'annoncer auprès de M. Maridor jusqu'au début du mois de septembre 2013.

Ecoles

Concernant la clôture scolaire qui aura lieu le jeudi 4 juillet 2013, M. Maridor relève que la Commission scolaire essaie de mettre un peu de couleurs à cette fête, à faire en sorte que ce soit un événement important. Cette année, les enseignants préparent un programme particulier – la fête des nations – qui se déroulera, en principe, sur la place Chantemerle. Cette fête sera donc colorée et représentera divers continents à l'image des multiples nationalités qui composent la population de Granges-Paccot.

M. Schneuwly remercie M. Maridor et passe la parole à Mme Jaquet a Marca, Conseillère communale en charge de l'aménagement et de l'environnement.

Révision générale du PAL

Mme Jaquet a Marca relève que la population a reçu récemment un courrier l'informant de la prochaine mise à l'enquête publique de la révision générale du PAL. Cette dernière sera publiée dans le Feuille Officielle du 7 juin 2013. Le 10 juin 2013, une séance d'information générale sur cette révision aura lieu. Enfin, le 20 juin 2013, entre 8.00 et 12.00, ainsi que le 24 juin 2013, entre 16.00 et 19.00, les propriétaires ou autres personnes qui le souhaitent, auront la possibilité de rencontrer Mme Jaquet a Marca et l'urbaniste de la Commune qui répondront volontiers à toutes les interrogations. Mme Jaquet a Marca invite les personnes intéressées à prendre rendez-vous auprès de l'Administration communale.

M. Schneuwly remercie Mme Jaquet a Marca et invite la population à retenir la date du 8 juin 2013 pour les 40 ans du FC Granges-Paccot. Il y aura également la traditionnelle Fête du 1^{er} août, avec des grillades et des boissons, organisée cette année par l'Alperösl. Enfin le marché de Noël aura lieu le samedi 30 novembre 2013.

Energie

M. Schneuwly cède la parole à M. Page, Délégué à l'énergie.

M. Page revient sur l'investissement concernant les panneaux photovoltaïques. La 1^{ère} série a été mise en service en début d'année et les premiers chiffres peuvent déjà être dévoilés : malgré un

printemps maussade, les résultats sont étonnamment satisfaisants. Les panneaux situés sur Chantemerle 60 et l'école de Chantemerle ont produit pour 16 MW d'énergie électrique. Par rapport aux pronostics, c'est 20% en-dessous des résultats escomptés en raison d'un mois de mai relativement mauvais.

La population a voté le financement pour la 2^{ème} étape qui comprend la Halle de sports et le bâtiment des pompiers. La production sera, par conséquent, plus que doublée.

M. Page passe la parole à M. Jean-Bernard Michel, responsable du projet de la « Journée de l'énergie et du développement durable ».

M. Michel a le plaisir de présenter cette journée dont la population a déjà pu découvrir le programme festif dans les pages du « Trait d'union » et qui aura lieu le 7 septembre 2013 de 14h00 à 18h00. Il y aura un concert solaire sur la place du village, différentes activités organisées par la Commission de l'énergie, une visite des installations photovoltaïques précédemment évoquées ainsi que la conception d'un World Café dans lequel les personnes pourront débattre au travers de thématiques qui seront définies à l'avance concernant la Commune de Granges-Paccot. Il se tient à disposition en cas de questions concernant le World Café.

M. Schneuwly remercie MM. Page et Michel et rappelle qu'avec les démarches en cours, la Commune obtiendra bientôt le label « Cité de l'Energie ». Il relève également qu'un crédit a récemment été voté visant à assainir l'éclairage public et que certaines rues bénéficient déjà d'un éclairage LED.

La parole n'est plus demandée.

M. Schneuwly remercie les personnes présentes pour leur confiance et leur attention et leur souhaite un très bel été. Il remercie également le Conseil communal ainsi que le personnel communal de Granges-Paccot, qui s'engage au service de la Commune pour les nombreux services rendus.

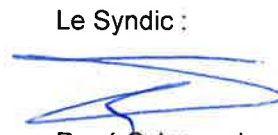
La séance est levée à 22h10 et M. Schneuwly invite l'Assemblée à partager le traditionnel verre de l'amitié.

Au nom du Conseil communal :

L'Administrateur :

Claude Robatel



Le Syndic :

René Schneuwly